



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020 A 20H00
SALLE SOCIOCULTURELLE DE SAINT MALO DU BOIS

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle socioculturelle sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 7 décembre 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres présents : PRAILE Arnaud, Maire, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, Adjoint, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu, Conseillers Municipaux

Membre absent excusé : LEMOINE Marietta

Désignation du secrétaire de séance : HULIN Thomas

→ Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

En début de séance M. Jean-François FRUCHET et M. Medhi CHAPERON de la Communauté de Communes présentent les actions du pôle développement durable. Le diaporama diffusé est joint au présent compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Non exercice du DPU pour le dossier ci-dessous :

- Déclaration en date du 20 novembre 2020 – Terrain d'une superficie de 169 m² - Section B n° 1727 et 1728 – Le Bourg appartenant aux Consorts BILLAUD.

2. Marchés signés

Commune

| DATES SIGNATURE | LIEUX | OBJETS/TRAVAUX | ENTREPRISES | MONTANTS TTC |
|-----------------|--------------|--|-------------------------|--------------|
| 24/11/2020 | Ateliers | Remorque | QUINCAILLERIE DU BOCAGE | 5 220,90 € |
| 26/11/2020 | - | Pièce "grenouille" récupérateur bouchons | AG DYNAMICS | 911,15 € |
| 03/12/2020 | Périscolaire | Etude de sol | ESIRIS | 2 172,00 € |

II FINANCES

1. Décision Modificative n° 1 – Budget principal

Afin de régulariser les comptes, il convient de procéder à une décision modificative sur

Budget Principal

| N° DM | Date | Objet | Montant |
|-------|------------|--|------------------|
| 1 | 11/12/2020 | DM N°1 | |
| | | 6453 - Cotisations aux caisses de retraite | 30 715,00 |
| | | TOTAL FONCTIONNEMENT | 30 715,00 |
| | | 204422 - Bâtiments et installations | 2 408,00 |
| | | TOTAL INVESTISSEMENT | 2 408,00 |
| | | TOTAL DEPENSES | 33 123,00 |
| | | 773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale | 30 715,00 |
| | | TOTAL FONCTIONNEMENT | 30 715,00 |
| | | 2111 - Terrains nus | 2 408,00 |
| | | TOTAL INVESTISSEMENT | 2 408,00 |
| | | TOTAL RECETTES | 33 123,00 |
| | | TOTAL GENERAL DES DEPENSES | 33 123,00 |
| | | TOTAL GENERAL DES RECETTES | 33 123,00 |

Budget annexe du lotissement du Doué/Geneston

| N° DM | Date | Objet | Montant |
|-------|------------|---|-------------------|
| 1 | 11/12/2020 | DM N°1 | |
| | | 71355 - Variation des stocks de terrains aménagés | 188 982,00 |
| | | TOTAL FONCTIONNEMENT | 188 982,00 |
| | | 3555 - Terrains aménagés | 188 982,00 |
| | | TOTAL INVESTISSEMENT | 188 982,00 |
| | | TOTAL DEPENSES | 377 964,00 |
| | | 71355 - Variation des stocks de terrains aménagés | 188 982,00 |
| | | TOTAL FONCTIONNEMENT | 188 982,00 |
| | | 3555 - Terrains aménagés | 188 982,00 |
| | | TOTAL INVESTISSEMENT | 188 982,00 |
| | | TOTAL RECETTES | 377 964,00 |
| | | TOTAL GENERAL DES DEPENSES | 377 964,00 |
| | | TOTAL GENERAL DES RECETTES | 377 964,00 |

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Vote des tarifs des gîtes 2022

La commission a travaillé sur les tarifs pour l'année 2022 pour les gîtes et le Moulin.

Vous trouverez en annexe au présent compte-rendu les propositions tarifaires faites par la commission.

L'augmentation proposée est d'un peu moins de 2%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2022 des gîtes, tels que présentés en annexe.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Tarifs camping de Poupet 2021 - Modificatif

En séance du 12 octobre dernier le conseil municipal a fixé les tarifs du camping de Poupet pour 2021. Suite au changement de prestataire intervenu depuis la séance pour l'encadrement de canoë, il est proposé d'apporter une modification des tarifs 2021 pour les séances de canoë, le nouveau prestataire étant plus cher que celui de l'an passé.

Séance de Canoë jusqu'à 10 personnes (au lieu de 16 pers.) = forfait de 140 € (au lieu de 112 €) puis 14€ par personne supplémentaire (15 maximum).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des tarifs 2021 pour la prestation canoë.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

4. **Lotissement du Doué – Réserve de lots – Versement des arrhes**

Plusieurs promesses de vente ont été signées au lotissement du Doué.

Pour les derniers lotissements des arrhes étaient versés par les futurs acquéreurs à la réserve de parcelles. Pour le lotissement du Livet 3 le montant des arrhes demandés était de 1 000 €.

Il est précisé que seul un refus de prêt par la banque donne lieu au remboursement des arrhes versés.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant des arrhes pour le lotissement du Doué à 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 1 000 € le montant des arrhes sollicités pour la réserve de parcelles au lotissement du Doué.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

III ENVIRONNEMENT

1. **Installation classée GAEC LE JOLI VALLON – Enregistrement élevage veaux de boucherie sur Chanverrie**

Le GAEC LE JOLI VALLON a présenté une demande en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage de veaux de boucherie en augmentation d'effectifs de 580 veaux sur la commune de Chanverrie.

Aujourd'hui l'exploitation dispose de 4 bâtiments. Le projet consiste à désaffecter 3 bâtiments et faire une extension du 4^{ème} bâtiment pour atteindre 580 places veaux de boucherie. Après projet la production de veaux de boucherie sera regroupée sur un seul site. L'isolement et l'éloignement de ce site veaux de boucherie vis-à-vis des tiers ne présente pas de risques de nuisances.

Cette installation est soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public qui se déroule du 23 novembre au 18 décembre inclus. Le dossier peut-être consulté en mairie de Chanverrie aux horaires d'ouverture ou sur le site internet des services de l'Etat rubrique publications/enquêtes publiques/commune de Chanverrie.

La commune de Saint Malo étant incluse dans le périmètre de la consultation, le conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'installation classée du GAEC Le Joli Vallon, sans observation particulière.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Le Conseil communautaire a délibéré le 4 novembre dernier sur le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'assainissement collectif pour l'année 2019.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Il doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Une synthèse du rapport est joint au présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

IV URBANISME / VOIRIE COMMUNALE

1. Mise à jour du tableau de classement voirie (domaine public)

Il est rappelé que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies dans le domaine public a été approuvée par délibération n° 4 du 28 septembre 2012 avec une longueur totale de voirie communale de 25 212 m soit 25km212.

Suite à la création de nouvelles voies dans le lotissement Le Livet 3 (continuation des rues des Roseaux et rue des Coquelicots), il convient à présent de mettre à jour le tableau de classement.

Le détail des surfaces concernées est le suivant :

- Rue des Roseaux : + 80 mètres ;
- Rue des Coquelicots : + 332 mètres

La longueur totale de la voirie communale est ainsi portée à 25 624 m.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau de classement de la voirie.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

V INTERCOMMUNALITE

1. Adhésion au groupement de commandes pour le mesurage du radon

Le Radon est un gaz naturel radioactif incolore qui provient de la dégradation des roches granitiques. En atmosphère confinée, le radon peut s'accumuler dans les pièces des bâtiments construits dans les zones à fort potentiel radon et atteindre des concentrations parfois élevées. Pour information, les 11 communes du Pays de Mortagne sont classées en catégorie 3 (potentiel radon élevé).

Depuis le décret du 4 juin 2018, la réglementation prévoit une obligation de surveillance de l'exposition au radon des établissements recevant du public (ERP). Il s'agit notamment des établissements d'enseignement, des établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, des établissements médico-sociaux avec capacité d'hébergement et des établissements recevant des travailleurs. Ce mesurage du radon doit être effectué avant le 1er juillet 2020.

L'article L2113-6 du code de la Commande Publique permet aux collectivités de se regrouper afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics par le biais d'une passation unique. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du pays de Mortagne propose aux communes du canton de se regrouper pour organiser une campagne de mesurage dans l'ensemble des ERP du Pays de Mortagne concerné par ce décret.

Dans cet objectif, une convention constitutive du groupement de commandes est proposée à la commune.

Il convient aussi pour la phase de consultation et de choix, de désigner un coordonnateur qui pourrait être la Communauté de Communes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes en concluant ladite convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à adhérer au groupement de commandes pour le mesurage du radon dans les bâtiments communaux accueillant des enfants de moins de 6 ans ainsi que dans les lieux de travail des agents communaux.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

VI QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochains Conseils Municipaux

Vendredi 15 janvier
Lundi 15 février
Lundi 15 mars
Lundi 19 avril (sous réserve)
Lundi 17 mai
Lundi 28 juin

- **SYDEV** : pour information, le coût d'acquisition d'un candélabre pour la commune s'élève à 1 300 € puis 13 € d'entretien annuel
- **Communication** : le Trait d'Union est en cours de finalisation. Les listes de distribution vont être un peu modifiées.
- **Développement durable** :
 - Projet de réaménagement de l'entrée de bourg côté Saint Laurent ;
 - Un récupérateur de bouchons plastiques va être fabriqué par un malouin puis installé à proximité de la salle de sports ;
 - Travail sur les sentiers pédestres ;
 - Projet de peinture sur les transfo EDF.
- **Camping** : passage en commission cette année pour le maintien de la 3^{ème} étoile.
- **Colis de Noël** : la distribution aux aînés a commencé. Certains d'entre eux nous font part d'un important isolement suite à la situation sanitaire actuelle.
- **Jeunesse** :
 - Le chantier d'agrandissement de la périscolaire sera lancé en début d'année.
 - Un audit jeunesse est en cours en lien avec Familles Rurales.

Saint Malo du Bois,
Le 17 décembre 2020

Le Maire
Arnaud PRAILE



